

Protocole d'urgence

Aide-mémoire

Coordination et rédaction

Ministère de l'Enseignement supérieur

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020

Table des matières

Protocole d'urgence	4
Établissements d'enseignement supérieur	
— Actions à entreprendre	5
Gestion	5
Communication	5
Ressources matérielles et informationnelles	6
Activités d'enseignement	7
Soutien aux étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers	7
Soutien en santé mentale et bien-être	8
Ministère de l'Enseignement supérieur	
— Actions à entreprendre	10
Gestion	10
Communication	10
Ressources matérielles et informationnelles	10
Activités d'enseignement	11
Soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers	11
Soutien en santé mentale et bien-être	11

Protocole d'urgence

En raison des probabilités d'une deuxième vague de la COVID-19 qui entraînerait à nouveau la nécessité d'interdire l'accès à l'ensemble ou à certains établissements d'enseignement supérieur, il est nécessaire de prévoir un plan de contingence permettant de faire face, le cas échéant, à ces situations.

Ce plan a pour objectif de permettre à l'ensemble des directions d'établissements d'enseignement supérieur de disposer d'une liste d'éléments à prendre en compte en vue de faire face rapidement aux changements qui pourraient découler d'un nouveau contexte d'urgence. Il permet de planifier les actions à réaliser en sus des mesures déjà mises en place pour respecter les consignes sanitaires. Il est à noter qu'en certains endroits, il est possible que des éléments additionnels vous semblent nécessaires en fonction de vos réalités. N'hésitez pas à ajouter ces éléments, l'important étant que chacun dispose d'un protocole couvrant les dimensions principales et répondant à ses besoins spécifiques.

Le présent document se veut donc un « aide-mémoire » pour vous accompagner dans la rédaction ou la bonification d'un tel document pour votre établissement. En plus des consignes sanitaires données par la Direction générale de la santé publique, votre protocole d'urgence devrait permettre de couvrir toutes les actions importantes à mettre en œuvre ou les éléments à prendre en compte de manière à assurer efficacement la continuité des apprentissages auprès de tous les membres de votre communauté étudiante.

Établissements d'enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES	PRÉPARATION DU PROTOCOLE	MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
Gestion	<ul style="list-style-type: none">• Créer une cellule de crise (dirigeante ou dirigeant, services aux étudiants, RH, RI, RM, etc.)• Déterminer une procédure de récupération du matériel scolaire et des effets personnels pour les étudiants et les membres du personnel. Au besoin, prévoir l'acquisition de celui-ci par les étudiants• Prévoir la répartition des tâches entre les membres du personnel de l'établissement• Établir un point de contact et un processus de communication avec la Direction régionale de santé publique• Prévoir les opérations de traçage des contacts d'un individu potentiellement infecté en s'assurant d'être en mesure de fournir la liste des participants aux activités d'enseignement tenus en présence à la Direction régionale de santé publique concernée en cas d'éclosion• Développer des outils pour recueillir des données auprès des étudiants et des membres du corps enseignant (fréquentation, absences pour maladie, etc.)• Prévoir un protocole spécifique aux résidences étudiantes afin de s'assurer de la sécurité des occupants• Déterminer des mécanismes de reddition de comptes au bénéfice de tous	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les étudiants et le personnel quittent l'établissement avec tous leurs effets personnels et scolaires• Mettre en application la procédure de récupération du matériel et des effets personnels pour les étudiants et les membres du personnel• Mettre en application le protocole sanitaire prévu pour le déroulement des activités qui se tiendront dans les établissements• Recenser les déplacements prévus à l'étranger par les membres du personnel et les étudiants pour des activités d'enseignement et de recherche en enseignement supérieur• Mettre en place le protocole prévu pour les résidences étudiantes• Appliquer les consignes de la DGSP pour les garderies se trouvant sur les campus
Communication	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir des listes de personnes répondantes avec leur numéro de téléphone (bureau, cellulaire, résidence) et leur courriel (Ministère, réseaux)• Prévoir des modalités de communication régulières (Ministère, réseaux, personnel, étudiants)• S'assurer d'avoir un point de contact en continu pour recevoir les questions et les situations problématiques• Prévoir un plan de communication en situation de crise	<ul style="list-style-type: none">• Informer rapidement les étudiants des nouvelles modalités mises en place (modifications apportées aux plans de cours et aux évaluations, mode d'enseignement retenu, etc.) pour chacune des activités d'enseignement auxquelles ils participent• S'assurer de produire ou de disposer de documents et outils de communication accessibles• Faire le point sur la situation à l'aide des données venant des intervenants• Faire un suivi de la communication auprès des étudiants• Centraliser les communications de l'établissement en un seul canal• Mettre en ligne une page Web et une FAQ pour sa clientèle

Établissements d'enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES

PRÉPARATION DU PROTOCOLE

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

- Mettre en place une ligne d'aide/ressource pour les étudiants

Ressources matérielles et informationnelles

- Prévoir en nombre suffisant les équipements de protection individuelle et le matériel sanitaire nécessaire
 - Déterminer les besoins de connectivité Internet, d'équipements technologiques, de plateformes numériques et de services éducatifs pour assurer la continuité pédagogique pour les étudiants et le personnel
 - Poursuivre l'acquisition et le déploiement des TI et accélérer le virage numérique pour assurer la disponibilité des équipements technologiques aux étudiants et leur connectivité
 - S'assurer que les étudiants et le personnel disposent d'un accès au matériel scolaire en tout temps, que ce soit en format imprimé ou numérique
 - S'assurer que la capacité de la bande passante est suffisante
 - Identifier les étudiants et le personnel pouvant éprouver des problèmes d'accès à Internet
 - S'assurer que la démarche de déploiement des solutions respecte la politique de cybersécurité et la protection des renseignements personnels
 - S'assurer de l'accès de tous les étudiants qui s'inscrivent aux outils technologiques requis pour l'apprentissage à distance
- Fournir de l'équipement de protection individuelle aux étudiants et aux membres du personnel qui doivent se rendre dans l'établissement
 - Déployer la plateforme d'apprentissage à distance
 - Offrir un soutien technique au personnel et aux étudiants dans la transition vers une offre d'activités d'enseignement à distance
 - Nettoyer les lieux fréquentés par un individu potentiellement infecté

Établissements d'enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES	PRÉPARATION DU PROTOCOLE	MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
Activités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Cibler les activités d'apprentissage qui pourraient se poursuivre en présence et déterminer un protocole sanitaire strict qui devra être appliqué, le cas échéant• Déterminer les activités d'apprentissage nécessitant des adaptations pour être tenues à distance• Déterminer les modalités de travail à distance pour les membres du personnel et prévoir un mode alternatif d'apprentissage à distance• Prévoir des modalités alternatives d'évaluation des apprentissages des étudiants si celles prévues initialement ne peuvent plus s'appliquer• Prévoir des ressources d'appui pour les étudiants, disponibles au besoin• Développer la compétence numérique des membres du corps enseignant et des étudiants, particulièrement au regard des outils d'enseignement à distance et de la cybersécurité• Déployer des activités de développement professionnel en lien avec l'enseignement et l'évaluation à distance• S'assurer que les membres du corps enseignant savent utiliser la plateforme d'enseignement à distance• S'assurer que les étudiants savent utiliser la ou les plateformes d'enseignement à distance et les outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Déposer du matériel pédagogique sur des plateformes d'apprentissage à distance• Offrir du soutien technique et techno-pédagogique aux étudiants• Prévoir des rencontres virtuelles avec les étudiants en vue d'assurer un accompagnement pédagogique• Favoriser les occasions de collaboration entre les membres du corps enseignant (partage de stratégies, ressources, réflexion collective)• Être à l'écoute des besoins scolaires et psychosociaux de certains étudiants• Évaluer, au cas par cas selon la situation qui prévaut dans chacun des milieux de stage, quelles activités de stage peuvent se poursuivre et, pour ces dernières, quelles modifications doivent être apportées
Soutien aux étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Constituer une liste des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers afin de leur assurer un suivi serré à distance et maintenir l'accès aux services de soutien• Déterminer les balises de services pour les étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers• Déterminer les services de soutien ne pouvant se poursuivre à distance et prévoir des mesures alternatives au plan d'intervention des étudiants en situation de handicap• Prévoir une liste de responsables des liens avec la Direction de la protection de la jeunesse dans chaque collège (pour les étudiants âgés de moins de 18 ans) afin de poursuivre les démarches d'évaluation en cours	<ul style="list-style-type: none">• Informer les étudiants des modifications qui seront apportées aux services de soutien• Mettre en application les mesures de soutien prévues au plan d'intervention de chaque étudiant en situation de handicap• Appliquer les balises pour les étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers• Mettre en place un système de rendez-vous pour éviter que les personnes se croisent lorsqu'elles se rendent dans l'établissement pour bénéficier de certains services

Établissements d'enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES	PRÉPARATION DU PROTOCOLE	MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
Soutien en santé mentale et bien-être	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir l'offre de services et de soutien en santé mentale et bien-être pour les étudiants et pour le personnel• Établir un protocole de collaboration avec le réseau de la santé (déploiement des ressources de soutien, etc.) ou avec les organismes communautaires régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des services et du soutien en santé mentale pour les étudiants et pour les membres du personnel• Prévoir diverses activités de vie étudiante à distance ou en sous-groupes réduits pour continuer d'offrir la meilleure expérience étudiante possible

Ministère de l'Enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES	PRÉPARATION DU PROTOCOLE	MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
Gestion	<ul style="list-style-type: none">Analyser les mesures mises en place lors de la première vague et apporter les ajustements nécessairesFournir des balises claires aux établissements d'enseignement et leur accorder de la flexibilité dans la mise en œuvreDéterminer les enveloppes budgétaires pour répondre à la criseConcevoir des mécanismes de reddition de comptes uniformes à proposer aux établissements	<ul style="list-style-type: none">Lancer les opérations précédentes en fonction des besoins des milieux en laissant souplesse et subsidiarité dans la mise en œuvre localeAccompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place de leur protocole d'urgence et répondre rapidement aux enjeux auxquels ces derniers pourraient faire face (enjeux financiers, achat d'équipements, etc.)
Communication	<ul style="list-style-type: none">Déterminer le point de contact dans chaque établissement d'enseignementDéfinir des canaux de communication avec les partenaires des réseaux et les réunir en comité pour les informer rapidement et fréquemment des mesures à mettre en place, notamment les restrictions d'accès aux établissements, et discuter des étapes subséquentes quant au déroulement de la sessionTransmettre des directives ministérielles claires à l'intention des établissements d'enseignement supérieur en vue de favoriser la cohérence des annonces de ces établissementsS'assurer d'avoir un point de contact en continu pour recevoir les questions et les situations problématiques et en faire les suivisConcevoir une page Web et une FAQ sur le site du MinistèrePrévoir du matériel de communication sur le rappel des mesures d'hygiène (laver les mains, tousser dans le coude, etc.) en s'assurant de leur accessibilité visuelle et linguistique	<ul style="list-style-type: none">Établir la communication avec chaque point de contactDéployer les canaux de communicationFaire le suivi des directives ministériellesLancer la page Web avec des informations à jourDistribuer le matériel de communication
Ressources matérielles et informationnelle	<ul style="list-style-type: none">Mettre à profit les mesures du Plan d'action numériqueÉlaborer une plateforme de partage de pratiques enseignantes pour l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none">Déployer les mesures pertinentes du Plan d'action numériqueS'assurer que les besoins informatiques sont comblés
S	<ul style="list-style-type: none">Superviser l'évaluation des besoins de connectivité Internet, d'équipements technologiques, de plateformes numériques et de services éducatifs pour assurer la continuité pédagogique dans l'ensemble du réseau	

Ministère de l'Enseignement supérieur — Actions à entreprendre

THÈMES	PRÉPARATION DU PROTOCOLE	MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
Activités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir, le cas échéant, les ajustements nécessaires au curriculum ou aux divers programmes en enseignement supérieur pour développer les compétences jugées essentielles• Prévoir les modifications nécessaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), le cas échéant• Redéfinir les modalités d'apprentissage et d'évaluation selon les programmes d'études et faire le lien avec les différents partenaires• Créer un climat favorable aux innovations sociales et technopédagogiques• Opérationnaliser le cadre de référence de la compétence numérique dans tous les milieux de l'enseignement supérieur• Prévoir les modalités de sanction des études à distance	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place, au besoin, des comités de travail• Voir aux ajustements au curriculum ou aux divers programmes en enseignement supérieur• Voir à la mise en œuvre des modifications apportées au RREC• Définir, avec les partenaires, des modalités d'apprentissage et d'évaluation selon les programmes d'études• Soutenir et diffuser les innovations• Soutenir la diffusion du cadre de référence de la compétence numérique
Soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Définir les balises des services à offrir, au besoin	<ul style="list-style-type: none">• Faire un suivi des services offerts
Soutien en santé mentale et bien-être	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des ressources à l'intention des membres de la communauté étudiante et des membres du personnel enseignant en soutien à la réussite, à la résilience et au bien-être	<ul style="list-style-type: none">• Déployer les ressources développées

EDUCATION.GOUV.QC.CA